Le carnet de Jeanlouis Cornuz

Objekttyp: **Group**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **- (1985)**

Heft 773

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

sion du clergé diocésain pour recueillir des suffrages qu'ils n'obtiendraient jamais sans cette référence, afin de soutenir des réformes contre nature promues et conçues par des incroyants, ce qui entraîne un enrichissement illégitime pour le PDC d'une part, et d'autre part un préjudice pécuniaire pour l'ensemble de l'électorat valaisan, dont le leur, puisque les réformes proposées et soutenues par eux sont en relation de causalité adéquate avec la surcharge des tribunaux, l'augmentation de leur personnel et l'aggravation de la délinquance juvénile.» Ouf!

Ce farouche règlement de comptes a ses échos jusque dans le «Nouvelliste» dont M. Michel de Preux était, jusqu'il y a peu, le correspondant régulier, toujours en bonne place, s'exprimant sur tout et sur rien avec la même autorité, prêchant la bonne parole PDC avec une hargne impressionnante.

Pour le lecteur, le «Nouvelliste» et Michel de Preux ne faisaient qu'un. Aujourd'hui, c'est le divorce, paraît-il. Davantage même: en page 2 de son édition du 6 mai, le «Nouvelliste», sous la signature de Roland Puippe-NF, n'a pas assez de mots pour stigmatiser les tares de son (ancien) collaborateur: «Me Michel de Preux, avocat à Sierre et à Lausanne, bien connu pour ses positions extrêmes concernant l'organisation de la société»... «un Michel de Preux qui, sûr de son étoile, joue son rôle de nouveau ou faux messie avec des accents touchants de sincérité qui auraient fait les beaux jours des chantres des guerres saintes de l'Inquisition»... «cette dictature intellectuelle que veut exercer Me de Preux parce qu'il aurait été visité par les anges de Dieu est significative du mépris qu'il voue à l'espèce humaine»... «Michel de Preux, Don Quichotte atrabilaire». Et nous en passons!

Bref, le «Nouvelliste» brûle ce qu'il a adoré. Un peu tard cependant: il y a si longtemps que ses lecteurs devaient supporter cette plume excessive et méprisante. Est-on en droit d'espérer d'autres révélations de la même eau de la part de la direction du «NF»?

LE CARNET DE JEANLOUIS CORNUZ

Quelque chose de pourri

«Pour une Suisse sans armée»!

N'ayant jamais bien compris qu'on *oblige* tel ou tel de mes élèves, qui n'avait pour cela aucune disposition, mais chez qui tout au contraire cela provoquait un grave conflit de conscience, à faire du service militaire, voire à suivre une école de sous-officier — lui refusant même, le cas échéant, le droit de faire son service comme sanitaire, ou sanitaire, prétendant le contraindre à porter une arme, à faire des exercices de tir, etc. — inversement, je ne suis pas nécessairement favorable à l'idée d'*interdire* à tel ou tel de mes élèves, que sa conscience pousserait non seulement à faire son service, mais même à «grader», estimant que c'est son devoir, etc.

Cela dit, il faut bien voir les raisons qui président au lancement d'une initiative aussi «maximaliste».

Ces raisons résident, selon moi, dans l'entêtement, dans l'étroitesse d'esprit, disons-le: dans la sottise de ceux qui se sont opposés systématiquement et par tous les moyens, même les plus déloyaux, même par les contre-vérités (on appelle ça plus simplement *mensonges*) les plus évidentes, à toute instauration d'un service civil, sous quelque forme que ce soit. Remarquez: l'initiative permettra vraisemblablement à une bonne moitié de nos concitoyens de dire qu'ils s'en f... complètement, que toutes ces salades, une fois de plus, ne les intéressent pas: armée ou pas armée; service civil ou pas service civil; semaine supplémentaire de vacances ou pas — j'imagine que nos adversaires s'en désolent moins que nous, dans la mesure où manifestement ils désirent avant tout ne pas être dérangés dans leurs différentes petites belottes et qu'ils ne se sont guère référés au concept de «volonté populaire», préférant quant à eux celui de «majorité silencieuse», infiniment plus souple et plus utilisable!

Mais peut-être que je me trompe; peut-être que je leur prête des arrière-pensées qu'ils n'ont aucunement... Dans ce cas, lorsque le taux de participation sera descendu à moins de 30%, on peut espérer que même les plus bêtes finiront par comprendre qu'il y a quelque chose de pourri au Royaume de Danemark — pardon: dans la plus vieille démocratie du monde.

J. C.

COURRIER

Le 1er Mai, la radio et l'histoire

Ce jour du 1er Mai 1985. Par la voix de Liliane Varone, la Radio romande passe en revue les diverses manifestations organisées dans les villes de Suisse romande pour la fête du travail. On débute avec Genève — à tout seigneur, tout honneur, dit la journaliste, la cité de Calvin étant le berceau du syndicalisme suisse, début 1930. Cela dit avec l'assurance de quelqu'un non sujet à l'erreur.

Déclarations radiophoniques et réalité.

Jugez plutôt! En janvier 1860, le syndicat des typographes genevois organise une grève. D'accord pour le «berceau» genevois... mais en 1860, septante ans avant 1930! En 1868, les tailleurs de pierre, les gypsiers, les maçons, les serruriers et les ferblantiers, toujours à Genève, demandent une réduction de l'horaire journalier de travail de douze à dix heures et une majoration de 20% des salaires. Le 30 mars 1868, il y avait 3000 salariés en mouvement à Genève.

Vers 1840, d'autres manifestations syndicales ont lieu en Suisse allemande. Souvent sous la conduite d'hommes comme Weitling et Treichler.

Entre la réalité et certaines petites phrases radiophoniques, un pont du Mont-Blanc de plusieurs kilomètres.

Paul A. Meylan.